



Guide pour la mise en place du tri dans les cimetières



Sommaire

4 Pourquoi mettre en place le tri ?

- Une obligation réglementaire
- Des volumes et des coûts à maîtriser
- Une part importante à valoriser
- Une opportunité d'exemplarité

6 Comment mettre en place le tri ?

- Les prérequis
- La coconstruction avec les agents
- Le choix des équipements et les messages associés
- Le nombre de points tri
- L'accès aux points tri

13 L'accompagnement du Syndicat Pic Étang

- Diagnostic et aide au dimensionnement
- Formations
- Signalétique personnalisée et sur-mesure

15 Besoin de plus d'infos ?



Chaque jour, les collectivités s'engagent pour un avenir plus respectueux du monde qui nous entoure, et la gestion des déchets est au cœur de cette ambition.

Les cimetières, lieux de recueillement et de mémoire, génèrent, eux aussi, des déchets dont la composition et le volume sont souvent méconnus. Pourtant, la mise en place d'un tri efficace dans ces espaces n'est pas seulement une contrainte réglementaire ; c'est une opportunité de renforcer notre exemplarité, de réduire notre empreinte écologique et d'offrir un cadre plus respectueux à nos concitoyens.

Ce guide a pour objectif de vous accompagner dans cette démarche en vous fournissant les clés pour comprendre les enjeux, surmonter les défis et réussir la mise en place du tri dans les cimetières.

Ce document vous apportera des conseils pratiques pour vous aider à transformer les habitudes, à optimiser la collecte et à sensibiliser les usagers. Nous aborderons les aspects réglementaires, les solutions matérielles, l'importance des sciences comportementales pour engager les parties prenantes, et l'accompagnement personnalisé que le Syndicat Pic Étang est en mesure de vous offrir.

1. Pourquoi mettre en place le tri ?

Une obligation réglementaire

Le Code de l'Environnement, à travers une série de décrets, précise les obligations de tri et de valorisation des déchets des professionnels et des collectivités. Initialement centré sur 5 flux (papier, métal, plastique, verre, bois) par le décret de mars 2016, le périmètre s'est élargi dès 2021 avec l'ajout des déchets minéraux et de plâtre. À compter du 1er janvier 2025, cette obligation s'est étendu à un 8^e flux : les textiles. En parallèle, la loi AGECE vient renforcer cette démarche en imposant le tri à la source des biodéchets. **Au total, ce sont donc 9 flux qui doivent être triés dans nos espaces publics, y compris nos cimetières.**



LOI AGECE

CODE DE
L'ENVIRONNEMENT

DÉCRET N° 2021-950
DU 16 JUILLET 2021

Des volumes et des coûts à maîtriser

Évaluer précisément les déchets générés dans les cimetières est un défi, car ils ne sont généralement pas pesés et restent mélangés, rendant difficile la détermination des quantités par type de déchet. Cependant, une étude menée sur trois cimetières, soumis à la redevance spéciale, a permis d'obtenir des données. Sur la période du 1^{er} décembre 2022 au 30 novembre 2023, ces cimetières ont révélé un poids de déchets estimé à 14 kilos par sépulture et par an. **Extrapolé à l'échelle du territoire, cela représente un volume annuel évalué entre 400 et 500 tonnes de déchets issus des cimetières, qui sont actuellement en grande partie incinérés.**

Par ailleurs, en favorisant le réemploi, il est possible de réduire les volumes de déchets à traiter, ce qui entraîne une diminution des coûts liés à leur collecte et leur traitement.



Une part importante à valoriser

En collaboration avec Compost'elles et Eisenia, la ville de Villeurbanne a réalisé un diagnostic dans ses deux cimetières (22 hectares, 22 000 sépultures). Il a mis en évidence la diversité des déchets présents, notamment **une part importante de terre et de végétaux**.



Déchets	% du poids global
Terre et terreau avec cailloux et racines	entre 22 et 54%
Plantes vivantes (avec terre)	entre 7 et 11 %
Fleurs ou plantes coupées	entre 3 et 22 %
Fleurs et plantes en plastique ou objets décoratifs	entre 20 et 36 %
Pots en plastique, métal ou terre	jusqu'à 3 %

Une opportunité d'exemplarité

Au-delà des tonnages de déchets détournés de l'incinération et valorisés, l'instauration du tri au sein du cimetière envoie un signal positif fort aux habitants. Elle témoigne des efforts concrets réalisés par la commune en matière de gestion des déchets. La justice sociale, souvent perçue comme un moteur essentiel de l'acceptation des démarches de transition ("je fais si les autres font"), souligne l'importance pour la collectivité d'adopter une posture exemplaire. Cette exemplarité est primordiale pour encourager les citoyens à reproduire ces bonnes pratiques, notamment le tri des déchets, dans leur quotidien.



2. Comment mettre en place le tri ?

Les prérequis

L'identification claire des exutoires est indispensable pour la mise en place de tout dispositif de tri. Le succès du tri dépend en effet de la disponibilité et de l'accessibilité de solutions de collecte vers des infrastructures de traitement adaptées (déchèteries, centres de tri, incinérateurs, etc.).

Ainsi, il est primordial, dès le début de la réflexion, de se poser les questions relatives :

- **Au mode de collecte** : par exemple prévoir de soulever un palox en mettant une palette en dessous
- **Au transport des déchets** : sera-t-il pris en charge par les services techniques de la municipalité ou par l'intercommunalité compétente ? Dans ce cas, s'assurer que l'intercommunalité pourra fournir les bacs et venir les collecter (pour le bac jaune par exemple)
- **Au matériel nécessaire au transport**, si ce dernier est assuré par les services techniques de la municipalité.
- **À l'infrastructure de destination des déchets** : incinérateur, centre de tri, point de regroupement, déchèterie (en tenant compte de l'accessibilité, des flux acceptés et des autorisations d'accès aux déchèteries) ou autre ?





La coconstruction avec les agents

Pour garantir la réussite et la pérennité d'un dispositif de tri, l'implication des agents dans sa co-construction est primordiale. Cette démarche assure la faisabilité du projet et contribue directement à son succès. Elle aura notamment pour objectif de :



Questionner les agents sur l'organisation actuelle : ce qui marche ou ne marche pas, les points d'amélioration



Informier sur le devenir des déchets et sur les filières de valorisation existante



Définir les équipements à mettre en place



Lister les tâches à réaliser en fonction des équipements déployés



Évaluer le temps nécessaire pour s'assurer de la bonne adéquation entre les tâches à réaliser et le temps disponible



Définir les processus de sur-tri éventuels et les fréquences de collecte



Le choix des équipements et les messages associés

La mise en place d'équipements adaptés et intuitifs est une condition essentielle pour garantir un tri efficace.

Il existe 7 grands flux de déchets à trier, qu'ils soient destinés au réemploi, à la valorisation matière ou à la valorisation énergétique.

RÉEMPLOI

- Les végétaux récupérables
- La terre
- Les pots en bon état

VALORISATION ORGANIQUE

- Plantes naturelles fanées et végétaux issus de l'entretien des tombes (feuilles mortes par exemple)

VALORISATION MATIÈRE

- Emballages (plastiques, kraft, pots en plastique cassés, film transparent)
- Gravats (pots en céramique cassés et plaques funéraires cassées)

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

- Les autres déchets (fleurs artificielles, mousses florales, rubans, ...)

Les équipements pour le réemploi

Les pots de fleurs constituent un volume de déchets significatif dans les cimetières.

Pour favoriser leur réemploi, certaines communes expérimentent des dispositifs dans lesquels des étagères, bacs ou palox sont mis à disposition des usagers, accompagnés d'une signalétique claire comme "**Déposez, servez-vous**".

Ce même système peut être appliqué aux plantes encore viables ou à la terre.

Si le réemploi par les usagers s'avère insuffisant, il peut être nécessaire de trouver des exutoires externes pour les pots et plantes collectés, tels que des ressourceries ou des associations de jardins partagés.

! IMPORTANT

La notion de gratuité, de seconde main et de récupération étant encore peu ancrée, particulièrement dans les cimetières, ce dispositif doit impérativement être soutenu par une communication ciblée lors de sa mise en place.

Informez les usagers de l'existence du service sur les portes d'accès au cimetière



Par ailleurs, déployer le dispositif massivement permettra d'influencer positivement les comportements des usagers, par un effet de levier infrastructurel (ou incitation structurelle). **En effet, la présence répétée d'une infrastructure signale qu'un comportement est souhaitable**

Enfin, il sera bénéfique **d'encourager le dialogue**. Les agents du cimetière peuvent prendre le temps d'expliquer la démarche pour encourager les usagers à déposer les pots et plantes en bon état ou à se servir.

Les équipements pour le tri des végétaux

Les végétaux (plantes et fleurs fanées, avec ou sans terre) représentent le poids de déchets le plus important dans les cimetières.

Il a été constaté que les usagers appréhendent mieux le tri des végétaux lorsque le contenant proposé ne ressemble pas à un bac à ordures classique.

L'utilisation de palox, de contenants en bois ou de composteurs va ainsi permettre un meilleur tri des végétaux, indépendamment du message inscrit sur ce dernier. Il est donc recommandé de privilégier ce type de contenant pour les végétaux et d'éviter les bacs habituellement utilisés pour les ordures ménagères et les emballages.

La mise en place d'un tel équipement devra néanmoins être accompagné **d'un panneau signalétique du type « Plantes naturelles uniquement » pour éviter tout questionnement.** La cohérence entre le message affiché et la typologie du contenant devrait permettre de faciliter un bon geste de tri.



IMPORTANT

Le nettoyage régulier des indésirables est également important, car les usagers ont tendance à regarder le contenu d'un bac plutôt que les consignes affichées. Plus un bac est pollué par des déchets non conformes, plus les usagers vont avoir tendance à faire le mauvais geste de tri.



L'INFO EN +

Le fait que le tri des végétaux soit mieux réalisé quand le contenant est en bois peut s'expliquer par l'effet Stroop. L'exemple le plus connu est le fait de devoir lire un nom de couleur (vert par exemple) écrit d'une autre couleur (rouge). C'est une forme de compétition entre la pensée automatique (la plus rapide) et la pensée réfléchie (plus lente). Ainsi, un contenant dont l'apparence est interprétée par le cerveau comme une poubelle d'ordures ménagères (un bac gris par exemple) aura tendance à générer du dépôt d'ordures ménagères, et ce même s'il y a une affiche qui indique que ce bac est réservé aux végétaux.

Les équipements pour le tri des emballages

Même s'ils sont moins nombreux que d'autres typologies de déchets, les emballages constituent un flux à part entière, notamment pour les papiers d'emballages des compositions florales, ou certains pots de fleurs en plastique.

Si la couleur jaune est maintenant reconnue par la plupart des habitants du territoire comme « bac de tri », il subsiste encore des méconnaissances sur les déchets à placer dans ce bac.

! IMPORTANT

Beaucoup pense qu'il s'agit encore de la poubelle des plastiques et non de la poubelle des emballages. Une signalétique est donc indispensable pour rappeler ce qui va ou ne va pas dans le bac, notamment pour les pots de fleurs en plastique qui restent un déchet dont la destination n'est pas évidente à définir.



Les équipements pour le tri des gravats

Les pots en terre cuite cassés constituent un flux à part entière. En effet, ils ne peuvent pas aller dans les emballages et leur incinération n'est pas la solution optimale. Ils ne brûlent pas et altèrent le rendement de l'incinérateur.

Il est recommandé de placer un bac spécifique pour les pots en terre cuite cassés. Là aussi, pour éviter les confusions avec les bacs d'ordures ménagères et ceux pour les emballages, il est recommandé d'utiliser un contenant spécifique du type palox ou bac métallique.



IMPORTANT

La saisonnalité est un paramètre important à prendre en compte. **La période de la Toussaint** génère notamment une production de déchets significativement plus élevée, **les volumes pouvant alors être multipliés considérablement.**

Vous pouvez :

- soit dimensionner vos équipements en fonction de cette hausse
- soit prévoir une main d'œuvre renforcée à cette période

Des bacs pleins décourageraient les usagers et entraîneraient la dégradation du geste de tri. Il est donc nécessaire de vider les bacs et d'en vérifier régulièrement la bonne disponibilité.

Le nombre de points tri

La disponibilité, la visibilité et la facilité d'accès aux points tri vont jouer un rôle crucial dans le bon usage de ces derniers.

Au-delà de la praticité pour l'usager, la présence et la qualité des points tri disponibles envoient un signal positif ou négatif sur l'effort fait par la collectivité pour permettre le tri dans le cimetière.

Les premiers retours d'expérience laissent penser qu'il faut prévoir un point tri d'une capacité minimum de 850 litres de végétaux toutes les 250 à 300 sépultures.

Par ailleurs, toutes les corbeilles monoflux doivent être retirées au profit exclusif de points tri.

L'accès aux points tri

Pour assurer l'efficacité du tri dans les cimetières, **l'emplacement** des points de collecte est primordial : ils doivent être visibles et aisément identifiables, idéalement le long des allées principales ou près des entrées/sorties pour maximiser leur usage. **L'accessibilité** est tout aussi cruciale ; tous les bacs doivent être accessibles de manière équivalente (*par exemple tous ouverts ou tous fermés, mais pas un mélange des deux*) pour éviter que certains ne soient perçus comme inutilisables, ce qui redirigerait les déchets vers les contenants plus faciles d'accès. Enfin, il est impératif que **les équipements et bacs soient conçus pour faciliter leur collecte** par les acteurs compétents, en prenant en compte dès la conception les conditions logistiques de ramassage.

3.L'accompagnement du Syndicat Pic Etang



Le Syndicat Pic Étang propose un accompagnement sur mesure aux communes qui souhaitent mettre en place le tri dans leurs cimetières. Cet appui comprend un diagnostic personnalisé, une aide au dimensionnement des équipements, la fourniture de visuels pour la signalétique, ainsi que la formation des agents et des élus sur les bonnes pratiques de tri, la communication et l'accompagnement au changement de comportement des administrés.

Diagnostic et aide au dimensionnement

Le Syndicat Pic Étang met à disposition un chargé de mission prévention qui peut se déplacer sur site. Sa mission est d'étudier précisément les volumes et types de déchets produits dans les cimetières, d'évaluer les équipements existants, leur praticité pour les agents, et leur conformité réglementaire. À l'issue de ce diagnostic sur place, des recommandations personnalisées seront formulées concernant le nombre et la typologie des équipements nécessaires, l'organisation à adopter et les actions de communication à mettre en œuvre. Cet accompagnement vient en complément de la démarche portée par la commune.

Formations

Le Syndicat Pic Étang propose des ateliers de formation conçus spécifiquement pour les agents et les élus.

Ces formations visent à :

- **Présenter les différentes filières de traitement** des déchets.
- **Rappeler les consignes de tri**, en insistant sur les déchets spécifiques aux cimetières comme les pots de fleurs, qui génèrent souvent de nombreuses interrogations.
- **Transmettre les fondamentaux** pour encourager les bons gestes de tri.
- Partager les bonnes pratiques en matière de **communication et de signalétique**.



Signalétique personnalisée et sur-mesure

Lors de l'instauration d'un nouveau dispositif de tri, les consignes et la signalétique jouent un rôle essentiel, en complément de la typologie et de l'accessibilité des équipements. **Le Syndicat Pic Étang met à disposition des communes des visuels dédiés aux consignes spécifiques de tri des déchets de cimetières.** L'uniformisation de ces consignes est une des clés du succès, facilitant grandement leur compréhension par les usagers. **Des jeux de visuels (au format numérique) sont disponibles, personnalisables avec le logo de la commune et/ou de l'EPCI, et adaptés aux flux de tri choisis.**



Besoin de plus d'infos ?

Claire Pourcelle

Chargée de mission prévention

cpourcelle@picetang.fr

06 45 50 26 63

Syndicat Pic Etang
825 route de Valergues
34 400 Lunel-Viel

04 67 59 72 30

www.picetang.fr

*Conception et mise en page : service communication Pic Étang
Photos : Syndicat Pic Étang*

